

# Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Déchèterie des Grands Prés à Nevers sur la commune principale de l'AIOT Rue des Grands Prés 58000 NEVERS.

La référence de votre dossier est A-3-870NE9J8Y et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 20/09/2023 à 10h24 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

## 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **0100020368**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

### Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](https://service-public.fr)

## 2 - Déclarant

---

## Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **54202182900107**

Organisme : **SAFEGE**

Fonction : **Ingénieure de projet**

## Personne morale

N° SIRET **24580440600107**

Raison sociale **COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE NEVERS**

Forme juridique **Communauté d'agglomération**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

## Adresse en France

**124 route de Marzy**

**58000 NEVERS**

## Signataire

Qualité : **Président**

## Référent

Fonction : **Service déchet - service particuliers**

### 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Déchèterie des Grands Prés à Nevers**

Description des activités :

**Nevers Agglomération souhaite construire une nouvelle déchèterie sur le site dit des Grands Prés, en remplacement de la déchèterie existante des Taupières. Cette déchèterie accueillera des déchets non dangereux (capacité de stockage maximale de 1675 m3) soumis au régime de l'enregistrement pour la rubrique 2710-2, et des déchets dangereux (capacité de stockage maximale inférieure à 7 t) soumis au régime de la déclaration, et faisant l'objet de la présente procédure. Le site accueillera également des activités de broyage de déchets verts (capacité de broyeur mobile supérieure à 30 t/j) et soumis au régime de l'enregistrement. Le site ICPE comprendra : -Une partie déchèterie dont le principe consiste en l'apport des déchets par l'utilisateur en un seul point d'arrêt pour le dépôt de l'ensemble de ses déchets : déchets non dangereux (encombrants incinérables et non incinérables, bois A et B, métaux, cartons, papiers, placoplatre, plastiques durs, laine de verre/roche, déchets d'éléments d'ameublement, petits objets) et déchets dangereux (DEEE, DDS, autres déchets dangereux type lampes, batteries, piles/accumulateurs, cartouches d'encre, radiographies médicales). Les agents valoristes sont chargés d'accueillir, contrôler et répartir les déchets non dangereux dans les alvéoles (6 alvéoles), les bennes (6 bennes), les locaux dédiés (local de stockage du petit conditionnement (petits objets hors DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electronique) et DDS (Déchets Diffus Spécifiques) et local de réemploi), et pour les déchets dangereux, dans les locaux dédiés (local de stockage des DDS, local de stockage des DEEE). -Une plateforme de vidage autonome dédiée aux déchets verts et aux gravats et une zone de points d'apport autonome (verre, textiles, huiles minérales et alimentaires, pneus et huisseries). -Un espace de récupération de matériaux issus des apports dans la déchèterie ("Préau des matériaux") et un espace polyvalent. -Une zone d'exploitation comprenant les voiries non accessibles au public. -Le bâtiment accueillant les locaux du personnel (bureau, salles de pause, vestiaires, chaufferie). -Un bâtiment accueillant une recyclerie. -Le parking du personnel. Les travaux sont prévus de septembre 2023 à novembre 2024, le planning prévisionnel est le suivant : - réalisation des plateformes et terrassements jusqu'à mi-novembre 2023, - construction des bâtiments et VRD jusqu'à octobre 2024, - opérations de réceptions jusqu'à novembre 2024.**

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **OUI**

## 4 - Localisation

Localisation de l'installation

Rue des Grands Prés

58000 NEVERS

X : 713751

Y : 6655224

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

## 5 - Activité du site

### Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

### Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2710	2710-1-b	Collecte de déchets apportés par le producteur initial	Quantité susceptible d'être présente 6.9 t	DC	Capacité de stockage de déchets dangereux maximum inférieur à 7t

## 6 - Mode d'exploitation

### Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

### Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

**Les seuls déchets engendrés par le site sont les ordures ménagères résiduelles et le curage du séparateur hydrocarbure. Ces déchets seront évacués régulièrement vers une installation de traitement adaptée.**

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

### Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

**Le site de Grands Prés disposera de 2 poteaux incendie permettant de fournir un débit minimal de 60 mètres cubes par heure pendant une durée d'au moins deux heures et dont les prises de raccordement sont conformes aux normes en vigueur pour permettre au service d'incendie et de secours de s'alimenter sur ces appareils. Ces poteaux incendies sont positionnés de manière que tout point de la limite de l'installation s'y trouve à moins de 100 m. Le site disposera également d'extincteurs répartis dans les différentes zones de l'installation.**

### Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

### Prescriptions applicables

**Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.**

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

### Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

**Oui**

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)